



Championnat de France 505
Du 11 au 13 Juillet 2024
Baie de Douarnenez
Société des Régates de Douarnenez
Grade 3

Avenant N° 2 au Instructions de Course

15 Système de pénalité :

15.1 La règle 44 .1 s'applique modifiée comme suit :

La pénalité de deux tours et remplacée par une pénalité de un tour.

Ajouté 15.4

Procédure spéciale pour la règle 42

P2.1 première pénalité modifiée comme suit : la pénalité sera de un tour

Le président du comité de Course

Yves Lorber

Le président du Jury

Jacques Terrasson

Affiché le 11 07 2024 à 11 heure 00 minutes

